

Note d'information concernant les travaux programmés sur le réseau d'assainissement

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Depuis 2007, une réflexion a été lancée sur la nécessité pour la commune de se mettre aux normes dans le domaine du rejet des eaux usées, celle-ci ne disposant que d'un système de traitement par décanteur digesteur devenu totalement obsolète, inefficace et en grande partie dégradé.

Une enquête publique a été réalisée pour définir un plan de zonage d'assainissement. Elle a confirmé les deux zones existantes précisant les zones qui doivent être équipées d'un assainissement individuel et celle dotée d'un assainissement collectif. Elle a aussi conclu à un scénario dans lequel le réseau existant était maintenu avec réalisation d'un système de traitement par rhizosphère. Le plan de zonage a été approuvé le 20 novembre 2009 mais il manquait le terrain pour la réalisation de la rhizosphère. Dans un premier temps nous avons envisagé de l'installé dans le bois de Vernet en bordure du CD 15.

Fin 2010, nous avons lancé un appel d'offres pour rechercher un cabinet d'études afin qu'il réalise l'avant projet pour le nouveau réseau d'assainissement. Le 12 janvier 2011 après l'ouverture des plis, le choix du maître d'oeuvre s'est porté sur le cabinet E.V.I. de RONCHAMP, le mieux disant mais aussi le cabinet qui avait réalisé l'étude sur le réseau d'eau et qui connaissait bien la commune.

Une première proposition de construire un nouveau réseau en séparatif n'a pas été validé par les financeurs et le conseil municipal a donc décidé le maintien du réseau existant avec suppression des deux drains agricoles qui alimentent en eaux parasites le réseau. Le cabinet EVI a été chargé de produire de nouveau devis le 17.11.2011.

Entre temps, Monsieur CARRY Léon et sa fille Christine ont proposé de céder, à titre gratuit, une parcelle de 10 ares de terrain située en bordure du Chemin des Grenouilles pour construire la rhizosphère à conditions que la commune prenne en charge les frais d'éviction de la parcelle à l'exploitant, M. MONNET, les frais de notaire, que le cimetière soit drainé et que la terre excédentaire leur soit réservée. Il s'est avéré par la suite que 10 ares ne suffisaient pas et qu'une surface de 26 ares était nécessaire. La somme de 500 € a donc été proposée à M. CARRY pour les 16 ares supplémentaires, offre qu'ils ont acceptée. Début janvier 2012, de nouveaux devis étaient proposés par le cabinet EVI. L'estimation financière du projet s'élevait à environ 480 000 € hors taxe soit 573 000 € TTC.

Cet avant projet incluait les réparations nécessaires dans les rues des Varennés et des Vignes et la réfection intégrale dans la rue principale dans laquelle il y avait trop de réparations. Il a été adopté à l'unanimité par le conseil municipal le 3 janvier 2012.

Le cabinet EVI a été chargé de réaliser les dossiers de demandes de subventions qui pouvaient être estimées à environ 50 % du montant hors taxes. Les 50% restant à la charge de la commune étant couvert d'une part par un emprunt et d'autre part avec les fonds libres dont elle dispose.

Des appels d'offres ont été lancés pour trouver les entreprises qui seront chargées de réaliser les travaux en deux tranches : la première pour les travaux de collecte et de transport des eaux usées et la deuxième pour la construction de la rhizosphère. En ce qui concerne la première tranche estimée à 230 000 € hors taxe, trois offres ont été reçues. La mieux disante était celle de l'entreprise STPI pour 184 952 € soit 45 048 € sous l'estimation. C'est cette entreprise qui a été retenue et qui va entreprendre les travaux

Pour la deuxième tranche estimée à 232 490 € hors taxe, une seule entreprise a fait une offre qui était de 319 343 € soit 86 853 € supérieure à l'estimation et donc l'appel d'offres a été déclaré infructueux et une nouvelle procédure a été lancée en allongeant le délai de réalisation. Le deuxième appel d'offre a recueilli 4 offres pour une nouvelle estimation de 256 596 €. Les offres allaient de 271 392 € à 354 808 € et l'entreprise la mieux disante et que nous avons retenue est l'entreprise PIACENTINI pour un montant hors taxe de 274 323 €.

Après une stagnation, le dossier a évolué favorablement mais l'intégralité des subventions ne nous a pas encore été notifiée. L'État par le biais d'une Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux s'est engagée à hauteur de 75 000 € mais le Conseil Général et l'Agence de l'Eau se sont engagés pour la fin de l'année ou le début de 2013 mais n'ont pas encore signifié à quelle hauteur. Nous devrions atteindre environ 48 % de subvention

En conséquence, nous avons sollicité plusieurs banques (Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Caisse d'Épargne et Banque Populaire) qui nous ont adressé leurs meilleures offres. Avec les deux adjoints, nous avons rencontré le représentant de la Banque Populaire qui était la mieux placée et l'offre qu'il nous a proposée a été soumise au conseil municipal le vendredi 26 octobre 2012. Il a donc été décidé à l'unanimité de souscrire deux emprunts : le premier d'un montant de 90 000 € à taux variable, sur une durée de 3 ans, en attendant le remboursement de la TVA par les services de l'État. Le second d'un montant de 250 000 € au taux fixe de 4,25 % sur une durée de 15 ans, sachant que le montant final sera ajusté lorsque le montant définitif des subventions sera connu. L'annuité de ce dernier soit environ 22 000 € sera intégralement couverte par les rôles d'eau et d'assainissement qui s'élèvent à environ 25 000 € mais nous devons aussi participer annuellement au fonctionnement du Syndicat de Courbey.

Cet état des lieux étant fait, nous vous indiquons que les travaux sur le réseau de collecte et de transport vont débuter ce lundi 5 novembre 2012 par les réparations dans la rue des Vignes et dans la rue des Varennes, puis dans la rue principale qui recevra un nouveau réseau. La construction de la rhizosphère quand à elle ne débutera qu'en fin de premier voir début du deuxième trimestre 2013. Le raccordement au système, dans la rue principale, sera réalisé par l'entreprise mais il appartiendra aux particuliers d'indiquer l'emplacement de leur branchement. Pour l'ensemble des particuliers raccordés au réseau d'assainissement collectif, il y aura lieu par la suite de supprimer les fosses septiques ou de les court circuiter.

Nous tenons à remercier la famille CARRY pour la cession de leur parcelle de terrain qui nous permet une économie non négligeable car la longueur du réseau de transport est sérieusement raccourcie et la traversée du CD 15, particulièrement onéreuse, est supprimée.

Nous profitons de cette occasion pour vous informer que la commune va procéder au changement de son éclairage public en faisant installer des lampes de rue à économie d'énergie sur de nouveaux supports comme celui installé vers chez Mme JOUGLET.

Pour le conseil municipal,
Le maire